



Paris, le 13/02/2020

Jérémy LE LAN 102 TER AV DE ST MANDE 75012 Paris

# Nous contacter:

https://client.swisslife-emprunteur.fr Votre identifiant : jeremy.lelan@gmail.com Swiss Life Gestion Emprunteur 38 rue La Condamine 75017 PARIS

Références à rappeler dans toute correspondance SwissLife Assurance Des Emprunteurs

N° Dossier : 511758946 N° Adhésion : 51175894611 N° Assuré : 5117589461

Objet : Certificat d'assurance

Monsieur,

Vous nous avez fait confiance en souscrivant un contrat *SwissLife Assurance Des Emprunteurs* et nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre certificat d'assurance comprenant :

- deux exemplaires du certificat d'assurance précisant les principales caractéristiques de votre adhésion, dont un exemplaire est à remettre signé à l'organisme prêteur; le second est à conserver soigneusement;
- l'échéancier précisant le détail de vos cotisations pour la durée de votre financement.

Nous vous rappelons que nous restons à votre service pour étudier tout changement dans votre situation ou examiner, si vous le souhaitez, une évolution de votre contrat.

En nous engageant à mettre toute notre expertise à votre service, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre service client





# Exemplaire Prêteur

Votre conseiller:

Certificat d'assurance SwissLife Assurance Des Emprunteurs Convention d'assurance n° L1050-3

Code: 0051732

Ce certificat d'assurance complète les conditions générales de votre adhésion au contrat SwissLife Assurance Des Emprunteurs souscrit par l'AGIS auprès de Swiss Life, qui vous ont été remises avec votre demande d'adhésion.

#### Adhérent

NOM	Le Lan
Prénom	Jérémy
Adresse	102 TER AV DE ST MANDE 75012 Paris FRANCE

#### Personne assurée

Nom	LE LAN Nom de naissance LE LAN		LE LAN	
Prénom usuel	Jérémy	Deuxième prénom		
Troisième prénom		Quatrième prénom		
Date de naissance	17/05/1984	Ville de naissance	PARIS 14	
Département de naissance	17/05/1984	Pays de naissance	FRANCE	
Adresse (résidence principale)	102 TER AV DE ST MANDE 75012 Paris FRANCE			
Catégorie professionnelle	Chef d'entreprise	Profession	Gérant de société informatique	
Fumeur	Non	Situation familiale	pacse	

## Organisme prêteur

Dénomination sociale	BNP PARIBAS
Agence	AG PICPUS
Adresse de l'organisme prêteur	51 BD DE PICPUS 75012 Paris FRANCE





# · Caractéristiques du financement

Date d'effet du prêt: 14/02/2020

Montant *	872 300,00 €	
Taux	1,15 %	
Type	Prêt amortissable	
Objet du prêt	Résidence principale	
Durée	300 mois	
Dont différé	0 mois Pas de différé	
Montant de l'échéance ou du loyer	3 347,03 €	
Périodicité de l'échéance ou du loyer	Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)	

#### Garanties

Date d'effet des garanties : 14/02/2020

GARANTIE(S) Essentielle(s)	Décès (DC) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Quotité
GARANTIE(S) Complémentaire(s)	Invalidité Permanente Partielle (IPP)	assurée
	Invalidité Permanente Totale (IPT) Incapacité Temporaire Totale (ITT)	50 % *

<sup>\*</sup> Dans la limite des plafonds contractuels.

Option(s)	<ul><li>Dos/Psy (Sérénité +)</li></ul>		
	Garanties	Date de cessations des garanties	
Décès (DC)		13/02/2045	
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)		13/02/2045	
Invalidité Permanente Partielle (IPP)		13/02/2045	
Invalidité Permanente Totale (IPT)		13/02/2045	
Incapacité Temporaire Totale (ITT)		13/02/2045	

## Bénéficiaire(s) des prestations

- En cas de Décès / PTIA, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

BNP PARIBAS 51 BD DE PICPUS 75012 Paris FRANCE





- En cas d'Incapacité Temporaire Totale (ITT) avec franchise 90 jours, d'Invalidité Permanente Totale (IPT) en Capital, d'Invalidité Permanente Partielle (IPP) en rente, les prestations seront versées au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

**BNP PARIBAS** 51 BD DE PICPUS 75012 Paris FRANCE

- « L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime d'assurance ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L312-9).
  - Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle

Date d'échéance de la première cotisation : 05/02/2020

Pour l'année commençan t le	Capital restant dû*	Cotisation annuelle DC/PTIA	Cotisation annuelle IPP/IPT/ITT	Total cotisation annuelle	Dont options	Cotisation Mensuelle moyenne
14/02/2020	872 300,00 €	222.26 €	234.86 €	457.12 €	54.19 €	38,09 €
14/02/2021	842 007.76 €	259.09 €		544.27 €	65.84 €	45,36 €
14/02/2022	811 365,30 €	299,06 €		629.19 €	76.18 €	52,43 €
14/02/2023	780 368,59 €	310,32 €		650,33 €	78,45 €	54,19 €
14/02/2024	749 013,54 €	322,10 €		681,74€	83,00 €	56,81 €
14/02/2025	717 296,00 €	332,89 €		712.43 €	87.59 €	59,37 €
14/02/2026	685 211.79 €	343,58 €		735,31 €	90,39 €	61,28 €
14/02/2027	652 756,65 €	353,32 €	411.26 €	764.58 €	94,91 €	63,71 €
14/02/2028	619 926,30 €	348,39 €		761,34 €	95,28 €	63,45 €
14/02/2029	586 716,43 €	342,16 €		760,31 €	96,48 €	63,36 €
14/02/2030	553 122,62 €	336,74 €	413.50 €	750,24 €	95.40 €	62.52 €
14/02/2031	519 140,43 €	326,39 €	405,81 €	732,20 €	93,66 €	61,02 €
14/02/2032	484 765,39 €	314,01 €	399,02 €	713,03 €	92.08 €	59,42 €
14/02/2033	449 992,91 €	299,73 €		686,53 €	89.27 €	57.21 €
14/02/2034	414 818,45 €	268,46 €	351,09 €	619,55 €	81.03 €	51,63 €
14/02/2035	379 237,35 €	235,40 €	311,59 €	546,99 €	71.90 €	45,58 €
14/02/2036	343 244,89 €	204,99 €	271,07€	476,06 €	62.55 €	39,67 €
14/02/2037	306 836,34 €	172,82 €	227,25 €	400,07 €	52,45 €	33,34 €
14/02/2038	270 006,88 €	139,41 €	181,90 €	321,31 €	41.99 €	26,78 €
14/02/2039	232 751,64 €	105,77 €	137,78 €	243,55 €	31,79 €	20,30 €
14/02/2040	195 065,70 €	73,14 €	94,76 €	167,90 €	21.88 €	13,99 €
14/02/2041	156 944,09 €	43,13 €	55,53 €	98,66 €	12.83 €	8,22 €
14/02/2042	118 381,75 €	35,78 €	45,74 €	81,52 €	10,55 €	6,79 €
14/02/2043	79 373,61 €	26,40 €	33,57 €	59,97 €	7,74 €	5,00 €
14/02/2044	39 914,48 €	14,61 €	18,44 €	33,05 €	4,26 €	2,75 €
Total des coti	isations	5 729,95 €	6 897,30 €	12 627,25 €	1 591,69 €	
	ésion et frais de do	ssier(*)		7,00 €		
Total généra	ıl			12 634,25 €		
Taux moyen				0,1158 %		
TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)			0,1085 %			

<sup>\*</sup>Pour déterminer le capital assuré sur chaque garantie, merci de multiplier le capital restant dû par la quotité choisie sur la garantie en question

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du 05/02/2020. Dans certaines circonstances (par exemple lors de l'émission tardive du certificat d'assurance), il se peut que la première cotisation ne soit pas prélevée à la date indiquée. Dans ce cas, un rattrapage sera effectué le mois suivant.

(\*) Les frais éventuels d'adhésion à l'association, ainsi que les frais éventuels de dossier de votre partenaire et ceux de l'assureur seront prélevés en une seule fois avec la première cotisation.





Vous certifiez l'exactitude de toutes vos informations renseignées dans la demande d'adhésion ainsi que l'exactitude de toutes vos réponses apportées au(x) questionnaire(s). Vous déclarez avoir connaissance des conséquences des fausses déclarations intentionnelles ou non intentionnelles, prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances (vous reporter aux conditions générales).

Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont notamment destinées à l'Association AGIS et à l'assureur, Swiss Life (responsable du traitement pour l'adhésion à la convention collective), à des fins de réalisation, gestion et de suivi des adhésions. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce que ces données soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez en faire la demande par écrit à Swiss Life Gestion Emprunteur - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance préalablement à l'adhésion, et rester en possession d'un exemplaire de la demande d'adhésion, du devis personnalisé et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance, qui précisent notamment les conditions d'exercice du droit de renonciation.

Certificat d'assurance établi le 13/02/2020.

Signature de l'adhérent

L'Assureur Swiss Life

Eric LE BARON Directeur Général SWISSLIFE Assurance et Patrimoine





# Exemplaire Adhérent

Votre conseiller:

Certificat d'assurance SwissLife Assurance Des Emprunteurs

Convention d'assurance n° L1050-3

Code: 0051732 N° ORIAS: 10054260

Ce certificat d'assurance complète les conditions générales de votre adhésion au contrat SwissLife Assurance Des Emprunteurs souscrit par l'AGIS auprès de Swiss Life, qui vous ont été remises avec votre demande d'adhésion.

#### Adhérent

NOM	Le Lan
Prénom	Jérémy
Adresse	102 TER AV DE ST MANDE 75012 Paris FRANCE

#### Personne assurée

Nom	LE LAN	Nom de naissance	LE LAN	
Prénom usuel	Jérémy	Deuxième prénom		
Troisième prénom		Quatrième prénom		
Date de naissance	17/05/1984	Ville de naissance	PARIS 14	
Département de naissance	17/05/1984	Pays de naissance	FRANCE	
Adresse (résidence principale)	102 TER AV DE ST MANDE 75012 Paris FRANCE			
Catégorie professionnelle	Chef d'entreprise	Profession	Gérant de société informatique	
Fumeur	Non	Situation familiale	pacse	

#### Organisme prêteur

Dénomination sociale	BNP PARIBAS
Agence	AG PICPUS
Adresse de l'organisme prêteur	51 BD DE PICPUS 75012 Paris FRANCE





## · Caractéristiques du financement

Date d'effet du prêt: 14/02/2020

Montant *	872 300,00 €
Taux	1,15 %
Туре	Prêt amortissable
Objet du prêt	Résidence principale
Durée	300 mois
Dont différé	0 mois Pas de différé
Montant de l'échéance ou du loyer	3 347,03 €
ériodicité de l'échéance ou du Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)	

#### Garanties

Date d'effet des garanties : 14/02/2020

GARANTIE(S) Essentielle(s)	Décès (DC) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Quotité
GARANTIE(S) Complémentaire(s)	Invalidité Permanente Partielle (IPP) Invalidité Permanente Totale (IPT)	assurée 50 % *
	Incapacité Temporaire Totale (ITT)	

<sup>\*</sup> Dans la limite des plafonds contractuels.

Option(s)	<ul> <li>Dos/Psy (Sérénité +)</li> </ul>			
Garanties	Date de cessations des garanties			
Décès (DC)	13/02/2045			
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	13/02/2045			
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	13/02/2045			
Invalidité Permanente Totale (IPT)	13/02/2045			
Incapacité Temporaire Totale (ITT)	13/02/2045			

## Bénéficiaire(s) des prestations

- En cas de Décès / PTIA, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

BNP PARIBAS 51 BD DE PICPUS 75012 Paris FRANCE





- En cas d'Incapacité Temporaire Totale (ITT) avec franchise 90 jours, d'Invalidité Permanente Totale (IPT) en Capital, d'Invalidité Permanente Partielle (IPP) en rente, les prestations seront versées au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

**BNP PARIBAS** 51 BD DE PICPUS 75012 Paris FRANCE

- « L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime d'assurance ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L312-9).
  - Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle

Date d'échéance de la première cotisation : 05/02/2020

Pour l'année commençan t le	Capital restant dû*	Cotisation annuelle DC/PTIA	Cotisation annuelle IPP/IPT/ITT	Total cotisation annuelle	Dont options	Cotisation Mensuelle moyenne
14/02/2020	872 300,00 €	222,26€	234,86 €	457.12 €	54,19 €	38,09 €
14/02/2021	842 007,76 €	259,09 €		544,27 €	65.84 €	45,36 €
14/02/2022	811 365,30 €	299,06 €		629,19 €	76,18 €	52,43 €
14/02/2023	780 368,59 €	310,32 €		650,33 €	78,45 €	54,19 €
14/02/2024	749 013,54 €	322,10 €		681,74 €	83,00 €	56,81 €
14/02/2025	717 296,00 €	332,89 €		712,43 €	87,59 €	59,37 €
14/02/2026	685 211,79 €	343,58 €		735,31 €	90,39 €	61,28 €
14/02/2027	652 756,65 €	353,32 €		764,58 €	94,91 €	63,71 €
14/02/2028	619 926,30 €	348,39 €		761,34 €	95,28 €	63,45 €
14/02/2029	586 716,43 €	342,16€		760,31 €	96,48 €	63,36 €
14/02/2030	553 122,62 €	336,74 €		750,24 €	95,40 €	62,52 €
14/02/2031	519 140,43 €	326,39 €		732,20 €	93,66 €	61,02 €
14/02/2032	484 765,39 €	314,01 €		713,03 €	92,08 €	59,42 €
14/02/2033	449 992,91 €	299,73 €		686,53 €	89,27 €	57,21 €
14/02/2034	414 818,45 €	268,46 €		619,55 €	81,03 €	51,63 €
14/02/2035	379 237,35 €	235,40 €		546.99 €	71.90 €	45,58 €
14/02/2036	343 244,89 €	204,99 €		476,06 €	62,55 €	39,67 €
14/02/2037	306 836,34 €	172,82 €		400.07 €	52,45 €	33,34 €
14/02/2038	270 006,88 €	139,41 €		321,31 €	41.99 €	26,78 €
14/02/2039	232 751,64 €	105,77 €		243,55 €	31,79 €	20,30 €
14/02/2040	195 065,70 €	73,14 €		167,90 €	21,88 €	13,99 €
14/02/2041	156 944,09 €	43,13 €		98,66 €	12,83 €	8,22 €
14/02/2042	118 381,75 €	35,78 €		81,52 €	10.55 €	6,79 €
14/02/2043	79 373,61 €	26,40 €		59,97€	7,74 €	5,00 €
14/02/2044	39 914,48 €	14,61 €		33,05 €	4.26 €	2,75 €
Total des cotisations 5 729,95 € 6 897,30 €		12 627,25 €	1 591,69 €	2,,,,,		
Frais d'adhésion et frais de dossier <sup>(*)</sup>			7,00 €			
Total général			12 634,25 €			
Taux moyen annuel			0,1158 %			
TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)				0,1085 %		

<sup>\*</sup>Pour déterminer le capital assuré sur chaque garantie, merci de multiplier le capital restant dû par la quotité choisie sur la garantie en question

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du 05/02/2020. Dans certaines circonstances (par exemple lors de l'émission tardive du certificat d'assurance), il se peut que la première cotisation ne soit pas prélevée à la date indiquée. Dans ce cas, un rattrapage sera effectué le mois suivant.

(\*) Les frais éventuels d'adhésion à l'association, ainsi que les frais éventuels de dossier de votre partenaire et ceux de l'assureur seront prélevés en une seule fois avec la première cotisation.





Vous certifiez l'exactitude de toutes vos informations renseignées dans la demande d'adhésion ainsi que l'exactitude de toutes vos réponses apportées au(x) questionnaire(s). Vous déclarez avoir connaissance des conséquences des fausses déclarations intentionnelles ou non intentionnelles, prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances (vous reporter aux conditions générales).

Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont notamment destinées à l'Association AGIS et à l'assureur, Swiss Life (responsable du traitement pour l'adhésion à la convention collective), à des fins de réalisation, gestion et de suivi des adhésions. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce que ces données soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez en faire la demande par écrit à Swiss Life Gestion Emprunteur - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance préalablement à l'adhésion, et rester en possession d'un exemplaire de la demande d'adhésion, du devis personnalisé et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance, qui précisent notamment les conditions d'exercice du droit de renonciation.

Certificat d'assurance établi le 13/02/2020.

Signature de l'adhérent

L'Assureur Swiss Life

Eric LE BARON Directeur Général SWISSLIFE Assurance et Patrimoine